

Commune de Buthiers

Tél-fax : 03 81 56 89 65

adresse mail : mairie.buthiers70@orange.fr

site internet : www.buthiers70.fr

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 septembre 2016

=====

Effectif légal du Conseil Municipal : onze

L'an deux mil seize, le vingt-sept septembre à vingt heures trente minutes, s'est réuni le Conseil Municipal.

Etaient présents :

M. AURIERE André, Mme COSTILLE Brigitte, M. DIDIER Guy, Mme GAUTHEROT Annick,
M. MAGNIN Didier, M. MILLET Hervé, M. PAGET Olivier.

Absents excusés : M. GIRINAL Jean Marc, Mme GUENOT Lucienne, M. HUMBERT Nicolas,
M. LAMIDIEU Lionel,

Date de la convocation : 21 septembre 2016

Date de publication : 28 septembre 2016

Mme Annick GAUTHEROT a été élue secrétaire.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Guy DIDIER, Maire.

1-Présentation par Habitat 70 d'aménagements possibles de terrains à lotir et débat :

Sur invitation du maire, Habitat 70, structure départementale spécialisée dans l'aménagement de terrains constructibles, la construction et la location de logements sociaux, a présenté ses missions, son savoir faire et les modalités de fonctionnement. Monsieur Olivier ROSAT, Directeur, et Madame Martine MAURIZE Directrice territoriale Sud, ont présenté des projets réalisés dans le département et ouvert la réflexion sur ce qui pourrait être fait sur le territoire de notre commune. Habitat 70 a précisé que le financement d'un projet implique le versement par le département d'une subvention de 5 000€ par logement construit à condition que la communauté de communes et la commune contribuent à hauteur de 2 500€ chacune, par logement construit.

Après cette présentation, le Conseil a débattu sur l'intérêt pour notre commune de travailler avec Habitat 70, si l'opportunité se présente. Chacun a reconnu l'atout que peut représenter pour une commune un aménagement qui allie à la fois des logements en location pour accueillir de jeunes couples et de l'accession à la propriété.

En revanche, la densité des constructions ne nous paraît pas cohérente avec l'habitat traditionnel de notre village et le versement d'une subvention de 2500€ par logement pose problème eu égard à la situation financière de notre commune, d'autant plus que la demande locale doit permettre de réaliser des aménagements sans apporter de contribution communale.

2 - Approbation du compte-rendu du Conseil municipal du 30 août 2016 :

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 30 août 2016 n'ayant pas donné lieu à remarques, a été validé.

3 - Présentation du rapport prix et qualité de l'eau : exercice 2015 :

Le Maire explique que la commune compte 141 abonnés au réseau d'eau potable et que la consommation moyenne par foyer en 2015 est de 90.61 m3, en diminution par rapport à 2014 (98.65 m3). La quantité d'eau prélevée à la source est de 26 418 m3 en 2015 et la commune de Buthiers a acheté 1 572 m3 d'eau à la commune de Voray-sur-l'Ognon lorsque l'eau de notre source était trop turbide. Le réseau, d'une

longueur de 4.42 km, a un rendement de 73.5 % (eau captée / eau facturée + eau utilisée pour le service). La commune a réalisé 57 810.00 € de travaux sur le réseau en 2015, principalement le renouvellement de la canalisation rue de la Mairie et la résorption des branchements en plomb.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le rapport prix et qualité de l'eau pour l'exercice 2015.

Le rapport est consultable à la mairie et sur le site de l'observatoire de l'eau (www.services.eaufrance.fr)

4 - Présentation du rapport prix et qualité de l'assainissement : exercice 2015 :

Le Maire explique que la commune compte 112 habitations raccordées au réseau collectif d'assainissement et que 10 707 m³ ont été facturés en 2015. La commune a réalisé 4 565.00 € de travaux sur le réseau en 2015. Le Maire rappelle que le prix du service de traitement des eaux usées est établi sur les bases suivantes : un abonnement annuel de 60€ + un prix au m³ de 1.10€ et une taxe de l'agence de l'eau de 0.155€/m³. Une facture type pour une consommation de 120m³ s'élève à 210.60€ soit 1.75€/m³.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le rapport prix et qualité de l'assainissement pour l'exercice 2015.

Le rapport est consultable en mairie et sur le site de l'observatoire de l'eau (www.services.eaufrance.fr).

5 - Forêt : liste des affouagistes saison 2016 – 2017 :

Le Maire présente la liste constituée de 11 affouagistes, dont 3 ont demandé une demi-part.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, de destiner à l'affouage la parcelle 1R (petits pieds et branchages) et de reporter la parcelle 31J (éclaircissement) à l'année prochaine.

Le volume théorique par part s'élève ainsi à 24 stères.

6 - Forêt : proposition des coupes pour 2017 et présentation des modifications réglementaires :

Le Maire explique que l'état des coupes présenté chaque année par les services de l'ONF, respecte le plan de gestion de la forêt établi sur 20 ans validé par le Conseil municipal. En cas de modifications ou de reports des coupes décidés par le Conseil municipal, une délibération exposant les motifs qui fondent ce report devra être prise et transmise au Préfet.

Pour 2017 – 2018, après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, l'assiette des coupes suivante : parcelles 1R, 8AF, 9AF et 31J (initialement prévue en 2016) et décide de partager, non façonné, aux affouagistes le bois de chauffage dans les parcelles 1R, 8AF, 9AF, 31J et décide de désigner comme garants du partage de l'affouage M. MILLET Hervé, M. PAGET Olivier et M. AURIERE André.

7 – Echanges sur la mise à jour de la liste électorale :

Dans la perspective des élections 2017, une mise à jour de la liste électorale sera effectuée par la commission ad hoc. Préalablement, le maire a listé les arrivées et les départs d'habitants dans la commune de manière à valider collectivement les informations détenues au niveau de la mairie.

8 – Information sur la phase « diagnostic » de l'élaboration du PLUi :

Le cabinet URBICAND chargé d'accompagner la communauté de communes pour la réalisation du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, a terminé la phase diagnostic. Le diagnostic est consultable à la mairie.

En résumé, il apparaît que :

- . notre territoire est étroitement lié à l'agglomération de Besançon (75% des actifs quittent la CCPR pour travailler et les 2/3 se rendent dans l'unité urbaine de Besançon),
- . la vallée de l'Ognon constitue un atout fort : il nous faudra la traiter à part entière et non comme une frontière,

. un des enjeux sera de réussir à maintenir les capacités de développement de notre territoire, sur le long terme, sans altérer notre cadre de vie.

9 – Questions diverses :

. Indemnisation des dégâts occasionnés par un véhicule dans le virage au niveau du 4, Grande rue : chèque AXA assurance

Le Maire informe le Conseil qu'il vient de recevoir un chèque de 1922.24€ adressé par la compagnie d'assurance AXA pour le dédommagement des dégâts occasionnés par un véhicule le 28 mai dernier, Grande Rue (panneaux de signalisation routière fauchés) et propose de le déposer sur le compte de trésorerie de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte le chèque de remboursement de la compagnie d'assurance AXA d'un montant de 1 922.24 € pour le sinistre Grande Rue et autorise le Maire à le déposer sur le compte de trésorerie de la commune.

. Travaux qualitatifs d'aménagements de sécurité dans la Grande Rue :

Le Maire propose de constituer un dossier de demande de DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) pour financer les travaux d'aménagements de sécurité aux entrées du village et de sécurisation piétonne, approuvés par le conseil municipal en date du 30 août 2016 (délibération n°3), et présente le plan de financement prévisionnel.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- autorise le Maire à faire une demande de DETR pour les travaux d'aménagements qualitatifs de sécurité et de sécurisation piétonne,
- approuve le plan de financement suivant :
 - coût total de l'opération : 22 355.38 € HT,
 - subvention au titre des amendes de police : 4 336.00 €,
 - subvention au titre de la DETR : 8 000.00 €,
 - autofinancement : 10 019.38 € HT,
- autorise le Maire à engager des fonds propres supplémentaires dans le cas où les subventions attribuées seraient inférieures aux montants sollicités,
- autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires.

. Le maire informe le Conseil que **la cabine téléphonique** a été déposée dans le cadre d'un plan validé par les instances nationales. La contrepartie étant, à terme, une meilleure couverture en téléphonie mobile par Orange, des zones rurales.

. Le maire informe le Conseil qu'il aura l'honneur d'officier samedi 01 octobre à 11H00 pour le parrainage républicain de Louise SIMON et à 17H30 pour le mariage de Madame STAPHANE Maryline et Monsieur Frédéric BIGUENET.

. Installation des bancs :

Deux bancs ont été achetés au printemps pour être installés rue du Moulin et rue de l'Eglise.

Madame COSTILLE Brigitte signale que des habitants s'inquiètent de savoir quand ces bancs seront installés. Le maire reconnaît qu'il aurait été préférable de les mettre en place pour l'été mais l'installation nécessite de faire une petite plate-forme en béton de manière à pouvoir fixer les bancs. Or l'employé municipal est fortement sollicité en été pour tous les travaux de nettoyage et fauchage. Le terrassement nécessaire sera fait prochainement et les plates-formes et la fixation seront réalisées par l'équipe municipale.

Le prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au mardi 25 octobre 2016 à 20H30.